

# Saint Victor La Grand' Maison

## *CONDITIONS GENERALES DE LOCATION EN GÎTES & STUDIOS*

### Introduction :

- Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de gîtes agréés par l'antenne départementale territoriale compétente au nom de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

### 1. Durée du séjour

- Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

### 2. Conclusion du contrat

- Durée de l'offre : 7 jours ouvrables à l'édition du contrat
- La réservation devient effective dès lors que le client a réglé l'acompte de réservation de 30%, ou le montant total de la réservation selon les différents OTA.
- Le second versement du restant dû (s'il en est un) doit intervenir 15 jours avant l'arrivée
- Le solde sera réglé avec les extras potentiels au moment du départ.

### 3. Politique d'annulation

- Si l'annulation intervient à la demande du client en amont du séjour, Saint Victor La Grand' Maison appliquera des pénalités d'annulation relative au montant total de la réservation :
- Moins de 30 jours avant l'arrivée, 15% du montant total sera retenu
- Moins de 21 jours avant l'arrivée, 30% du montant total sera retenu

- Moins de 14 jours avant l'arrivée, 70% du montant total sera retenu
- Moins de 7 jours avant l'arrivée, 90% du montant total sera retenu
- En cas de non-présentation du client à la date prévue de check -in, 100% du montant sera retenu, le présent contrat devient nul, et le propriétaire peut disposer de l'hébergement.
- Toute résiliation doit être notifiée par lettre ou mail au propriétaire

#### **4. Modification de la réservation au cours de séjour**

- Séjour écourté : En cas de séjour écourté, le montant total de l'hébergement reste acquis au propriétaire. Les frais additionnels (services et options) seront remboursés, s'ils ont été payés et non utilisés, si l'annulation intervient au minimum 48h avant la date de prestation prévue.
- Réduction de l'effectif des locataires : Sauf accord préalable écrit du propriétaire, aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport à celui indiqué au présent contrat ne peut entraîner une réduction du prix de la location initialement déterminé.

#### **5. Annulation par le propriétaire**

- Lorsque le propriétaire annule le séjour en amont, il doit informer le client par courrier recommandé avec avis de réception ou par email. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

#### **6. Arrivée & départ :**

- Les arrivées s'effectuent entre 16h00 et 20h00
- Les départs s'effectuent à 11H00
- En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire 24h minimum avant l'heure de check-in.

#### **7. Règlement du solde**

- Le solde est à régler à la fin du séjour avec les prestations et frais additionnels.

## 8. Taxe de séjour 2023

- La taxe de séjour est facturée en sus du prix de la location en fonction du nombre d'adultes
- Pour les gîtes elle est de 1.50€ par jour et par adulte.
- Pour les studios et chambres d'hôtes elle est de 0.60€ par jour et par adulte.

## 9. Dépôt de garantie

- A l'arrivée du client, un dépôt de garantie de 300 Euros par gîte est demandé. Il sera restitué dans un délai d'une semaine après le départ du locataire, déduction faite du coût de la remise en état des lieux ou si des dégradations ont été constatées. Dans le cas où les parties communes du domaine sont louées, le dépôt de garantie sera est de 2000€.
- Lorsque le client réserve par notre site internet, nous prenons une empreinte de sa carte de paiement afin de bloquer (sans prélever) une caution de 300 euros sur son compte.
- Un inventaire est dressé le jour d'arrivée. Cet inventaire une fois réalisé est réputé accepté par le client. Lors du départ du client l'état du gîte et des objets le composant feront l'objet d'un contrôle.

## 10. Ménage

- Nous apportons une attention particulière à la qualité du ménage et de la préparation de nos hébergements. Un montant forfaitaire de 55€ par maison , et 30 € par studio, est ajouté au prix de location pour la désinfection et le nettoyage complet de l'ensemble des lieux
- Vous trouverez des maisons dans lesquelles les lits sont faits, le linge de toilette est déposé dans les salles de bains en fonction du nombre de personnes, des nappes et des serviettes de table sont également à votre disposition ainsi que des torchons en tissus et des essuis mains.
- Il vous est demandé de rendre la maison dans le même état que vous l'avez trouvée à votre arrivée. Les choses doivent être rangées à leur place, les ustensiles et l'électro-ménager (four, plaques, BBQ) doivent être

nettoyés le linge de maison enlevé et laissé au pied des lits et les poubelles vidées.

## 11. Tri-sélectif

Notre commune d'Ingrandes nous impose, bravo à elle, le tri sélectif. Il est de la responsabilité du locataire de s'assurer que :

- Tous les déchets soient IMPERATIVEMENT triés et emportés à l'ancienne gare d'Ingrandes (2km)
- Dans les sacs jaunes : Matières recyclables, plastique, cartons
- Dans les sacs noirs : Ordures ménagères
- Les bouteilles de verre doivent être déposées dans le container à verre
- Si le tri n'est pas effectué 150€ seront facturés en sus et prélevés sur le dépôt de garantie. - 100 pour le tri et 50€ pour emporter les poubelles.

## 12. Utilisation des lieux

- Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.
- L'installation de tentes ou de stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdite.
- L'usage des piscines est autorisé de 9 heures du matin à 8 heures du soir. La présence obligatoire d'un adulte est exigée. Les serviettes de toilettes ne doivent pas être utilisées comme serviettes de piscine. Prêt de serviettes de piscine : 5€ par personne.
- L'utilisation d'huiles solaires est interdites car elles tachent de manière indélébile le liner et encrassent les skimmers

## 13. Capacité

- Si le nombre de vacanciers se présentant excède la capacité d'accueil agréée, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de

sorte qu'en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

- La miellerie côté cour est un hébergement qui n'est pas adapté à l'accueil des enfants, aussi nous ne pouvons les y accueillir. En revanche la Petite Maison, la Miellerie Côté Jardin, et l'Orangerie les recevront bien volontiers.

#### **14. Animaux**

- Les animaux ne sont pas admis dans les chambres d'hôtes ni les studios.
- Ils le sont parfois dans les gîtes sous certaines conditions strictes et s'accompagnent d'un forfait nettoyage supplémentaire.
- L'autorisation du propriétaire est indispensable.

#### **15. Fumeurs**

- Toutes nos locations sont classées « non-fumeur ».
- Le non-respect de cette règle entrainera une pénalité de 150€ automatiquement prélevée sur la caution.

#### **16. Caution et responsabilité civile**

- Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait.
- Nous demanderons une caution à l'arrivée de tout client ayant réservé directement depuis notre site internet. Caution que nous lui rendrons lors du check-out si aucun dommage n'est constaté.
- Le client est tenu d'être assuré. Il devra fournir une attestation d'extension location saisonnière de la clause « garantie responsabilité civile vacances et villégiature » de son contrat multirisques habitation. Si le client ne dispose pas de cette garantie ou ne présente pas l'attestation requise, la clause de « renonciation à recours » de notre contrat s'appliquera.
- Tout dommage constaté sera à la charge du client sur la base de la valeur de remplacement.

#### **17. Assurance annulation**

- Il est très fortement recommandé les locataires de se garantir d'une assurance spécifique « annulation locations vacances » (auprès d'une assurance ou banque) dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat et nous attirons l'attention sur le fait qu'en aucun cas, nous ne dérogerons à nos conditions de location.
- Cette garantie prévoit le remboursement du loyer ou de l'acompte versé si vous êtes obligé d'annuler votre location pour une raison grave (décès d'un proche, accident, maladie).
- En cas d'annulation, nous ne dérogerons pas à nos conditions de vente ni à notre politique d'annulation.

## 18. Responsabilité & Litiges

- Le bailleur décline toute responsabilité d'un éventuel accident survenu lors du séjour et ne peut être tenu responsable des vols et dégradations sur les biens du preneur ou de sa famille.
- Toute réclamation relative à l'état descriptif, tout litige non résolu ou désaccord persistant seront soumis aux autorités judiciaires compétentes et au prestataire de réservation par lequel le client a réservé avant la fin du séjour.

## 19. Acceptation de ces conditions générales

- Le paiement de l'acompte de réservation ou du montant total lors de la réservation valide l'acceptation des présentes conditions générales.



[Saintvictorlagandmaison.com](http://Saintvictorlagandmaison.com)

Saint Victor La Grand' Maison  
36300 Ingrandes